

Avis aux étudiants de département **de Génie Mécanique**

Conformément à l'arrêté n° 371 du 11 juin 2014 portant création, composition et fonctionnement des conseils de discipline au sein des établissements d'enseignement supérieur, nous invitons l'ensemble des étudiants du département de génie mécanique à élire leurs représentants (un titulaire et un suppléant) au conseil de discipline du département de génie mécanique avant le 15 décembre 2022, délai de rigueur.

Le 04/12/2022